

gabondage dans les rues, avec tous les vices qui en sont la suite nécessaire. La Société Saint Vincent de Paul, voulant, dans la mesure de ses forces, remédier à un si grand mal, a résolu de venir au secours de ces enfants, et a fondé pour cela une œuvre spéciale sous le nom d'*Œuvre du Patronage*.

Fournir aux enfants qui sont trop pauvres pour que leurs parents puissent les envoyer à l'école, les moyens qui leur manquent, c'est-à-dire, les vêtements et les fournitures d'école strictement nécessaires; faire donner à ces enfants une éducation élémentaire qui leur permette de gagner honorablement leur vie; surveiller leur conduite, pour leur faire prendre ces habitudes d'ordre, de travail, de moralité qui font l'honnête citoyen; leur donner surtout cette instruction et même, autant que possible, cette éducation chrétienne qui leur permette d'accomplir avec conviction leurs devoirs de religion: voilà quelles sont les aspirations de l'*Œuvre du Patronage des écoliers*, voilà le but auquel elle tend et qu'elle désire de tous ses vœux. Elle voudrait même voir son œuvre couronnée par une autre, qui n'en serait que la continuation et qui, sous le nom de *Patronage des apprentis*, prendrait les enfants au sortir de l'école, les accompagnerait dans la boutique d'un ouvrier ou dans le magasin d'un patron, les dirigerait de ses conseils, les soutiendrait contre les dangers plus grands de leur nouvelle position, continuerait leur instruction par des lectures choisies et bien dirigées, et leur permettrait d'atteindre avec moins de dangers cet âge où, livrés à eux-mêmes, ils devront se mêler à la classe des citoyens pour y jouer un rôle honnête et ferme.

Mais hélas! nous sommes bien loin de pouvoir